



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N : 3.2

Objet : Décision relative à la sortie du patrimoine de la Ville et à l'aliénation d'un véhicule de type chargeur tout terrain de marque BOBCAT modèle T2250 au profit de la société Liebherr Distribution et Services France SAS dans le cadre du marché public n°DST-2223-MAPA

Le Maire,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 approuvant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés publics ;

VU le marché public n°DST-2223-MAPA conclu avec la société Liebherr Distribution et Services France SAS et notifié le 29 juillet 2022 relatif à l'acquisition d'un chariot télescopique tout terrain avec reprise d'un engin similaire et de ses équipements ;

VU le Budget Communal ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du marché public n°DST-2223-MAPA conclu avec la société Liebherr Distribution et Services France SAS et notifié le 29 juillet 2022 relatif à l'acquisition d'un chariot télescopique tout terrain, il est prévu la reprise, par le titulaire du marché, pour un montant de 16.000 € HT soit 19.200 € TTC, d'un véhicule appartenant à la Ville de type chargeur tout terrain de marque BOBCAT modèle T2250, acheté en juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions, il est donc décidé de faire sortir du patrimoine de la Ville ce véhicule et de procéder à l'aliénation de ce dernier au profit de la société Liebherr Distribution et Services France SAS ;

DÉCIDE

Article 1 : de faire sortir du patrimoine de la Ville un véhicule de type chargeur tout terrain de marque BOBCAT modèle T2250 et de procéder à l'aliénation de ce véhicule au profit de la société Liebherr Distribution et Services France SAS pour un montant de 16.000 € HT soit 19.200 € TTC.

Article 2 : d'imputer la recette correspondante au Budget Communal.

Article 3 : dit qu'il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Bourg-la-Reine, le

29 JAN. 2024



Le Maire,


Patrick DONATH

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte à été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine,
le

30 JAN. 2024